

Une palissade qui fait débat

LANDRETHUN-LÈS-ARDRES Les conseillers se sont réunis à la mairie mardi soir pour procéder au vote du budget primitif. Pour cette année, le budget en fonctionnement s'équilibre à 484 643 euros soit 5% de moins qu'en 2019, ce qui s'explique par la crise du coronavirus.

Le budget d'investissement s'équilibre, quant à lui, à 116 661 euros soit 21% de moins que l'année dernière. Les dépenses d'investissement concernent majoritairement la borduration rue de l'église, la rénovation des toilettes de l'école, le contrôle de poteaux incendie ainsi que le remplacement du panneau des artisans (panneau situé à l'entrée du village qui recense tous les artisans et commerçants).

« Un mur qui fait un peu tâche dans le joli hameau selon les élus et les riverains »

À la fin du conseil, les élus ont évoqué la construction d'une palissade en plaques de béton devant une maison à Yeuse. Elle a été réalisée la semaine dernière, sans autorisation, rue de la Cha-



Un palissade qui ne respecte pas le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

pelle. *« Un mur qui fait un peu tâche dans le joli hameau »*, selon les élus et les riverains. En consultant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), le maire, Gabriel Berly, a constaté que le propriétaire n'avait pas le droit d'ériger ce mur. Le PLUI stipule clairement que *« les clôtures d'aspect plaques bétons sont interdites »* et qu'il faut *« respecter le paysage de la rue »*.

Le propriétaire, qui n'était pas au courant de cette interdiction, a proposé de couvrir ce mur avec de la végétation ou d'enlever

trois plaques de hauteur et de les remplacer par du bois. Les élus ont refusé les deux propositions du propriétaire et lui ont laissé deux options : tout enlever ou laisser une plaque en bas (pour empêcher l'eau d'entrer sur le terrain), installer du grillage mais végétaliser rapidement la clôture.

Le propriétaire devra agir avant la fin août. Si la commune ne prenait aucune mesure, elle pourrait être incriminée en cas d'un dépôt de plainte de la part d'un voisin. ■ PERRINE BOUCLET